

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

ON S'ABONNE :

A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, chez M. DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal...

On s'abonne :

A PARIS, chez M. NAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Novembre 1880.

L'exécution des décrets.

On a tort de faire honneur au ministre Constans des trois jours de répit qu'il a accordés aux congrégations...

On suppose que c'est par respect pour la solennité de la Toussaint et du jour des Trépassés, et par déférence pour la piété des fidèles...

Le culte des morts a appelé toute la population parisienne pendant trois jours dans les cimetières de Paris...

On prêtait au gouvernement l'intention de faire garder par la police, dès hier soir onze heures, les rues voisines des maisons religieuses...

Les commissaires de police des quartiers où doivent avoir lieu les exécutions des décrets aujourd'hui à Paris...

Les troupes de la garnison de Paris étaient consignées pour ce matin.

Une dépêche de l'Agence Havas d'hier assurait que l'exécution des décrets se poursuivrait aujourd'hui mercredi en province...

LA RÉPROBATION.

En province comme à Paris, les journaux républicains s'indignent et se révoltent contre les procédés inqualifiables du gouvernement à l'égard de citoyens français...

Ainsi, la Liberté fait cet aveu :

« Est-ce donc chez nous la loi fatale de toute République de ne produire que le désordre et de glisser peu à peu dans l'anarchie? Ceux qui y président sont-ils condamnés à n'être jamais que les instruments des partis violents... »

« Que ceux qui gouvernent ne s'y trompent pas. Le mouvement est beaucoup plus profond et beaucoup plus général que leurs flatteurs et leurs complaisants ne le leur disent. Il a grandi dans ces derniers jours, de façon à devenir vraiment redoutable. »

La Presse tient ce langage :

« Les pires ennemis de la République, ce ne sont point les intransigeants, quoi qu'en ait dit la France, ce sont les ministres qui ruse avec les lois, échafaudent leurs actes sur des chicanes de procureurs... »

« On finira par regretter le despotisme net et carré des vieux régimes où l'autorité avait une autre attitude. »

Le Soir fait entendre cette véhémence protestation :

« Tous les républicains vraiment libéraux, partisans d'une politique modérée, conciliante, ont protesté comme nous, et dans le parti radical lui-même, des voix se

sont élevées pour défendre les congrégations au nom de la loi et de la liberté. Protestsations, conseils, raisonnements, tout a été inutile. Une fois engagé dans cette voie fatale, le gouvernement, qui pouvait s'arrêter, revenir en arrière, a poursuivi sa marche...

« Il semble que le ministère ait pris à tâche de déconsidérer la République et de la rendre haïssable. Cela est si vrai que, derrière les imprécations et les colères bien légitimes des réactionnaires, monarchistes et bonapartistes, se dissimule mal un sentiment réel de satisfaction intime. Ils ne peuvent pas, en effet, ne point se réjouir de voir le gouvernement entasser fautes sur fautes... »

« Pour que M. Grévy et ses ministres ne s'aperçoivent pas de ce triste résultat, il faut qu'un triple bandeau recouvre leurs yeux, ou qu'ils soient en proie à ce délire particulier à certains gouvernants : Quos vult perdere Jupiter dementat. »

Le même journal dit encore :

« En province, et surtout dans le Midi, les violences des agents du gouvernement ont provoqué d'énergiques résistances qui s'appuyaient sur un légitime soulèvement de l'opinion publique. »

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous avons blâmé la conduite de MM. Ferry, Constans, Cazot et compagnie dans cette détestable campagne dirigée contre le clergé régulier; aujourd'hui que cette conduite aboutit à d'inqualifiables persécutions, nous voulons, nous, républicains sincères, élever notre voix contre des actes qui sont une vio-

lution flagrante des lois de notre pays et qui blessent en même temps d'une façon cruelle la conscience des honnêtes gens. »

Vous entendez, messieurs les ministres et messieurs les républicains, c'est un des vôtres qui qualifie vos actes de « violation flagrante des lois de notre pays, » et le soulèvement de l'opinion publique de « légitime. »

Le Parlement, à son tour, s'exprime ainsi :

« Pour aller étouffer au fin fond des cloîtres un germe de discorde qu'eux seuls apercevaient, ils ont mis le trouble dans les rues, au grand jour, en pleine lumière. Il serait temps de s'arrêter, car le pays commence à se demander s'il a pris le bon moyen pour assurer la paix publique, et tous les républicains prévoyants s'indignent des dangers qu'on fait courir à la République en la compromettant dans une politique de fautes sans excuse et d'aventures sans grandeur. »

Le Mot d'Ordre, et ici nous passons à un autre ordre d'idées, publie l'information suivante :

« Nous croyons savoir que, hier soir, le ministre de l'intérieur a envoyé aux préfets une dépêche-circulaire leur enjoignant de réprimer, avec la dernière énergie, toute tentative d'agitation et de requérir la force armée à la première alerte. »

« Les fonctionnaires qui, au dernier moment — ainsi que le fait s'est déjà produit — refuseraient d'agir et offriraient leur démission, seraient immédiatement traduits devant les tribunaux, aux termes de l'article 234 du Code pénal qui punit d'un emprisonnement d'un à trois mois le refus d'un service dû légalement, et de l'article 124 du même Code qui punit de bannissement la coalition de fonctionnaires ayant pour but d'entraver l'exécution des lois ou des ordres du gouvernement. »

Si le gouvernement a envoyé aux préfets une pareille circulaire, il ajoute une nouvelle infamie à celles dont il s'est déjà rendu coupable. C'est une manœuvre d'intimidation à laquelle nul ne se laissera prendre.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE PASSION

(Suite.)

Les deux femmes, connaissant le caractère fier et irritable du chevalier, ne savaient que penser de cette morne apathie. Il y avait dans l'expression de ses traits un bizarre mélange de colère concentrée et de terreur profonde. Il observait les mouvements et de leurs visages; parfois seulement on voyait ses mains se crispier dans des transports terribles et silencieux.

Enfin, quand il ne resta plus rien dont l'huissier rapace pût faire sa proie, il se leva et dit flegmatiquement au scribe :

« Prenez votre plume et votre papier. Nous allons maintenant visiter les greniers, le jardin et surtout la volière, où nous devons, m'a-t-on dit, trouver des oiseaux précieux... »

Ce fut alors qu'on put comprendre la cause des angoisses du chevalier. A ce mot de volière, il s'élança vers la porte de la chambre comme pour empêcher de sortir les gens de justice.

« Mes oiseaux ! s'écria-t-il d'une voix retentis-

sante; ah! vous voulez encore mes oiseaux, misérables! On vous a signalé ma volière, infâmes brigands!

— Monsieur le chevalier...

— Ah! vous voulez mes oiseaux, répéta le gentilhomme hors de lui; mais savez-vous qu'ils font ma joie, ma consolation, qu'ils sont mes seules distractions, mes seuls plaisirs, que pour eux je suis exposé aux affreuses disgrâces qui m'accablent aujourd'hui?

— Monsieur, reprit l'huissier en s'inclinant, je suis fâché d'agir si rigoureusement avec vous, mais les ordres exprès du créancier...

— Ce n'est donc pas assez, s'écria le chevalier, que je vous aie laissé prendre tout ce qui reste dans cette maison; que je sois demeuré calme, impassible, quand vous ravissiez le vêtement sacré de ma fille, le portrait si cher à ma femme mourante? Ce n'est donc pas assez que j'aie comprimé ma colère quand elles m'appelaient toutes les deux à leur secours? Il vous faut encore mes oiseaux, mes chers oiseaux! Oh! non, vous ne me les enlèverez pas, tant que je serai vivant pour les défendre!

— La résistance est inutile, monsieur, reprit Rondeau en répétant ses salutations avec son imperturbable sang-froid; vous ne voudriez pas nous forcer à employer les moyens de rigueur. Je vous prie de réfléchir...

— Réfléchir! quand vous me menacez de saisir ma volière... Oh! prenez-y garde! je périrai plutôt... Je vous exterminerai tous.

Rondeau fit un signe. Deux recors vigoureux s'emparèrent de Menneville, le tinrent en respect pendant que les autres sortaient; puis ils le lâchèrent en ricanant, et coururent tous ensemble au jardin.

Le chevalier saisit une épée suspendue à la muraille, la tira du fourreau, et se prépara à les poursuivre. Octavie l'arrêta par ses vêtements et se traîna à ses genoux.

— Laissez-moi, mademoiselle! dit-il d'un ton farouche.

Mme de Menneville tendit vers lui ses deux mains jointes, lui adressa les plus touchantes instances.

— Laissez-moi, mille démons!

Et il s'élança vers l'escalier.

On n'eût pu savoir à quels excès il se fût porté, si une autre voix ne s'était fait entendre derrière lui. Malgré son irritation, il tourna la tête; le vieux curé accourait de toute la vitesse de ses jambes appesanties par l'âge. En reconnaissant cet homme vénérable, revêtu d'un caractère sacré, il commença à rougir de son emportement et ralentit son pas.

— Monsieur de Menneville, s'écria-t-il avec autorité, qu'allez-vous faire? Pourquoi cette épée nue? Malheureux, vous voulez répandre du sang!

Le chevalier ne répliqua pas un mot et se laissa désarmer sans résistance. Ses yeux se remplirent de larmes. Le prêtre ajouta vivement :

— J'apporte de grandes nouvelles... Mais, je vous en supplie, soyez calme et laissez-moi faire...

Ils s'approchèrent de la volière; l'huissier dictait de sa voix monotone :

« Item, un oiseau qui a une collerette de plumes orangées maillées de noir... »

— Mon faisan doré! murmura le chevalier en sanglotant.

— Messieurs, dit le curé avec fermeté, il est inutile d'aller plus loin... Je vous invite à cesser sur-le-champ la saisie et à vider la maison au plus tôt.

— Nous n'avons d'ordre à recevoir que de M. Simon dit Rogne-Liard, le poursuivant, répondit Rondeau.

— M. Simon ne vous donnera plus d'ordre, maître Rondeau; il vient de mourir... Son fils et son héritier vous ordonne de laisser en paix ce brave gentilhomme.

— Mais quelles preuves légales?

— En voici une, dit le prêtre, en lui présentant un papier.

Rondeau y jeta un coup d'œil et dit à ses acolytes :

— La besogne est finie, enfants; M. Charles Simon ne plaisante pas, et je tiens à conserver sa

Nous prévenons les fonctionnaires qu'aucune loi, d'aucune sorte, ne peut les empêcher de donner leur démission s'ils le jugent convenable. Il est loisible à chacun de résigner ses fonctions, et aucun tribunal du monde ne peut condamner un homme parce qu'il désire rentrer dans la vie privée.

Le *Grand Journal*, qui s'est déjà exprimé dans le même sens, parle ainsi :

« Nous l'avons dit bien souvent, et nous ne cesserons de le répéter, ce ne sont pas seulement les catholiques pratiquants qui protestent contre l'application des décrets, mais encore tous ceux qui réclament la liberté absolue.

» Parmi les radicaux eux-mêmes, ceux qui n'ont pas voulu mettre leurs actes en opposition avec leurs paroles n'ont cessé de répéter au gouvernement qu'il commettait une faute grave en appliquant aux congrégations des lois qu'ils avaient combattues sous l'Empire et sous la monarchie de Juillet, et il a été permis de voir les feuilles intransigeantes faire cause commune avec les organes constitutionnels en faveur des persécutés.

» Aujourd'hui c'est une nouvelle protestation qui émane du président de la Société positiviste, qu'on n'accusera pas certainement d'une grande tendresse à l'égard des congrégations religieuses.

» Parmi les considérants invoqués par le docteur Semeric, nous croyons utile de placer sous les yeux de nos lecteurs les suivants :

« Considérant que les mesures prises actuellement contre les Jésuites et autres corporations religieuses atteignent gravement cette liberté nécessaire ;

» Considérant que ces mesures sont en opposition formelle avec les principes toujours défendus par le parti républicain, et que de pareilles contradictions entre les personnes et les actes déconsidèrent le gouvernement, démoralisent le pays et compromettent la cause républicaine ;

» Considérant que la poursuite de quelques congréganistes, quand on salarie et protège publiquement quarante mille prêtres, est une nouvelle application de cette déplorable politique d'atavismes et d'équivoques qui semble avoir pour devise : troubler sans aboutir, et qu'il y a lieu de rappeler leur devoir à des dirigeants qui donnent une pareille preuve d'incapacité gouvernementale ;

» Par ces motifs, et regrettant que quelques-uns de leurs coreligionnaires positivistes soutiennent de leur silence ou même de leur approbation une politique aussi contraire aux traditions d'Auguste Comte, mais convaincus qu'ils accomplissent un devoir ;

» Blâmant comme coupable, dangereuse et inefficace la mesure politique connue sous le nom d'exécution des décrets, et repoussant, au nom du positivisme, toute solidarité dans cette regrettable campagne. »

» Ainsi donc, le gouvernement n'aura même pas été suivi dans cette campagne par les adversaires les plus convaincus du catholicisme, et il se sera aliéné les sympathies des libéraux.

» Est-ce là le résultat qu'il poursuivait ? Il est permis d'en douter. »

Ces protestations marquent le réveil de l'opinion.

## Chronique générale.

Le ministre de l'intérieur vient de transmettre au garde des sceaux un nouveau mémoire sur l'application des décrets. On se rappelle les précédents rapports sur l'affaire Guilhaumy à Paris, sur l'affaire Marquigny à Lille, etc. Cette fois, M. Constans traite le conflit élevé par le préfet de la Gironde dans l'instance criminelle, à fins civiles, formée contre ce fonctionnaire par le Père jésuite Roucanières.

Le mémoire conclut ainsi :

« On ne saurait contester que, si des poursuites devaient être ordonnées, elles devraient l'être contre les ministres, auteurs principaux, et que les agents d'exécution ne pourraient figurer qu'en qualité de complices.

» Dès lors, les faits ne relèvent à aucun point de vue de la juridiction criminelle ordinaire.

» C'est à la Chambre des députés seule qu'aux termes de nos lois constitutionnelles il appartient de mettre en accusation les ministres pour crimes commis dans l'exercice de leurs fonctions et dans des matières de gouvernement et de politique générale.

» C'est au Sénat seul qu'il appartient de les juger.

» D'autre part, en admettant qu'à raison de l'exécution de ces mesures de haute police et de gouvernement, des dommages-intérêts puissent être réclamés, en admettant qu'une responsabilité puisse être encourue pour l'exécution d'actes décidés par le gouvernement avec l'assentiment du Parlement, ce ne peut être que la responsabilité civile de l'Etat. Or, en vertu du principe de l'Etat débiteur, c'est à la juridiction administrative seule du conseil d'Etat qu'il appartenait de statuer sur la demande. »

Les préfets voudraient-ils prendre maintenant les congrégations par la famine ? Voici ce que nous lisons dans la *Colonne* :

« Ce matin, à neuf heures, la marchande qui fournit le poisson aux Révérends Pères Rédemptoristes s'est présentée devant leur porte ; mais au moment où elle avançait sa marchandise, un agent de police s'est précipité sur elle et l'a obligée à replacer le poisson dans son panier, en disant qu'il avait ordre de ne laisser rien entrer.

» Si les mêmes mesures sont prises vis-à-vis du boucher et du boulanger de la maison, on pourra, avec le temps, arriver à

l'exécution des décrets ; la famine remplacera les serruriers, qui font défaut au gouvernement.

» Il faut avouer que ce moyen est le plus ingénieux de tous ceux qui ont été inventés jusqu'à ce jour, et il fait grand honneur à l'imagination de M. Faye.

» Nous engageons les personnes qui ne voudraient pas croire à cette incroyable histoire à interroger la marchande de poissons, Catherine Altazin, qui est connue de toute la ville. »

## LA DÉMISSION D'UN HONNÊTE HOMME.

M. Campenon, substitut du procureur général à la cour de Paris, a donné sa démission en pleine audience.

Il occupait le siège du ministère public dans une affaire capitale à la cour d'assises ; il a fait ses adieux aux magistrats et aux jurés.

M. Campenon est d'une famille de républicains, mais de républicains qui aiment la liberté.

Ce magistrat devait, à partir de la semaine prochaine, passer à une chambre civile devant laquelle pouvaient être portées les affaires relatives aux congrégations.

Il a pensé que sa conscience ne lui permettait pas de défendre les théories de MM. Cazot et Constans.

De même que M. Lamy, député, et M. Jules Simon, sénateur, dont les opinions républicaines sont connues, M. Campenon refuse d'être complice d'une guerre injuste.

Ce magistrat intègre n'admet pas que la magistrature se fasse la servante d'un gouvernement tyrannique.

Que des ambitieux, que des hommes sans caractère et sans conscience acceptent d'être les instruments d'un parti qui se soucie de la justice aussi peu que des droits des citoyens, les esprits justes et droits comme M. Campenon ne sauraient rester dans un pareil milieu.

Et nous admirons la conduite d'un magistrat qui dit aux maîtres du jour : « Je suis républicain et je suis resté avec vous tant que j'ai cru à l'honnêteté de la République ; mais puisque vous remplacez la justice par l'arbitraire, il ne peut plus y avoir rien de commun entre vous et moi. »

Si ces paroles ne sont point sorties des lèvres de M. Campenon, elles sont néanmoins l'expression de sa pensée ; c'est la signification exacte de sa démission.

Et cette démission prouve que tout ce qu'il y a d'honnête, de juste, de généreux et d'intelligent dans le parti républicain ne veut pas accompagner plus loin MM. Constans et Cazot, ces précurseurs inconscients d'une nouvelle Commune plus terrible que celle de 1871.

Outre la gendarmerie et les agents de la police locale, les préfets des départements intéressés ont reçu l'ordre de recourir à l'emploi de la troupe, cavalerie et infanterie, pour assurer l'application des décrets.

On ne saurait trop regretter de pareilles instructions.

Le général Farre ne doit pas ignorer que le jour où l'armée interviendra en pareille matière, il introduira dans chaque régiment un nouvel élément de discorde des plus préjudiciables à la discipline.

Le conflit entre les congrégations et le préfet de Béziers a été appelé hier devant le tribunal de Béziers, qui s'est déclaré compétent. Il y a eu de scandaleux incidents d'audience. Le président du tribunal a dû se couvrir et quitter la salle.

M. le commissaire de police de La Rochelle-sur-Yon, père de trois enfants et sans aucune fortune, a donné sa démission, pour n'avoir pas à exécuter les décrets liberticides.

M. Giraud, commissaire de police de Tarascon, a également envoyé sa démission au sous-préfet d'Arles.

*Charlotte Corday*, drame de M. Ponsard, vient de passer des archives de la Comédie-Française au répertoire de l'Odéon. La première représentation de cette tragédie girondine a eu lieu samedi soir, devant une assistance nombreuse. Cette solennité où la politique a tenu plus de place que la littérature, a été agrémentée de petits incidents. Au moment où Barbaroux (en scène) exposait les théories de Marat qui demandait deux cent soixante mille têtes d'aristocrates, une voix s'est élevée : — Le compte n'est pas exact ! Ce n'est pas assez ! — Tout le monde a voulu voir le farouche guillotiner qui exprimait ainsi son opinion sur la marche des affaires publiques. L'interrupteur était M. Etienne Carjat, photographe bien connu et libre-penseur sincère. Aussitôt, des plaisanteries ont couru d'un bout de la salle à l'autre : — Il n'y a pas assez de deux cent mille têtes ! Quel appétit ! Ce photographe veut nous faire poser ! — Et ainsi de suite.

La représentation avait besoin d'être mouvementée. La tragédie de Ponsard, rimée en vers d'une correction pesante, n'invite pas précisément à une folle gaieté. Il y a de belles tirades, de beaux sentiments ; mais l'intérêt se soutient mal et la fureur du monologue n'a jamais été poussée plus loin. On aime la politique au théâtre, quand le pays se tait ; mais quand les événements agitent une nation, les fictions des poètes paraissent bien au-dessous de la réalité des choses. Si *Charlotte Corday* se soutient à l'Odéon, ce sera par le talent des acteurs et par les soins minutieux apportés aux costumes et aux décors.

On télégraphie de Paris :

« Lundi soir, un incendie a éclaté dans le vaste établissement des Bains du quartier des Ternes. Cinq baigneurs étaient enfermés dans les cabines. Deux hommes ont sauté par les fenêtres et se sont grièvement blessés. Trois femmes ont été probablement carbonisées. »

pratique.

Rondeau s'inclina jusqu'à terre, appela ses acolytes, et tous ensemble décampèrent lestement.

Aussitôt qu'ils furent partis, le chevalier s'approcha du curé :

— Mon ennemi n'existe donc plus ? demanda-t-il.

— Il vient d'expirer à l'instant, en priant Dieu de lui pardonner ses torts envers vous.

— Et son fils ?...

— Son fils n'a pas de plus cher désir que de regagner votre affection.

— Octavie, dit brusquement Menneville en se retournant vers sa fille qui les écoutait avec une émotion inexprimable, tu oublies d'aller rassurer ta mère.

Elle soupira et s'élança vers la maison, légère comme une hirondelle.

— Ne conservez aucune inquiétude, monsieur, reprit le curé. Charles Simon est propriétaire de cette maison depuis la vente de ce matin ; il vous supplie de l'habiter comme auparavant ; et, si vous le permettez, aussitôt qu'il aura rendu les derniers devoirs à son père, il viendra vous trouver pour arranger à l'amiable...

— Et tout cela parce qu'il aime ma fille et qu'il veut essayer de la générosité pour m'arracher mon consentement ! s'écria Menneville. Monsieur le curé, je n'accepterai aucune grâce du fils comme du père... Cette maison est à lui, je vais faire mes

préparatifs pour la quitter... Vous serez chargé de mes intérêts ici, et j'irai chercher quelque emploi modeste avec lequel je pourrai nourrir ma famille.

— Toujours cette haine aveugle !

— Ce matin, monsieur le curé, vous m'avez proposé cinq cents francs de mon pigeon couronné... J'ai refusé comme un insensé... Maintenant j'accepte. Faites-moi compter cet argent ; il me servira pour quitter ce malheureux pays et commencer une nouvelle existence...

— Mais, monsieur, votre femme est malade ; des difficultés sans nombre...

— Je ne veux pas être l'obligé de cette race de paysans et d'usuriers.

Ils étaient arrivés en face de la cage du pigeon couronné. Menneville poussa un cri.

— Qu'y a-t-il donc ? demanda le prêtre.

— Voyez !...

Le magnifique oiseau était étendu sans mouvement au fond de la volière.

— Mort ! s'écria le chevalier, mort de faim ! mon orgueil, ma fortune, ma dernière ressource !

(A suivre.) ELIE BERTHET.

THEATRE. — Le *Patriote* dit que la *Fille du Tambour-Major* a continué, ces jours derniers, à accaparer l'affiche et les applaudissements des spectateurs à Angers.

Le succès de cette opérette, que l'on avait vu se dessiner dès la première représentation, a continué de plus en plus, chaque soir, à s'accuser très-nettement : — morceaux bissés, rappels fréquents, bouquets jetés à M<sup>lle</sup> Lurie, une Stella toute gracieuse de malice.

Notre confrère constate à nouveau tout le bien qu'il a pensé déjà de M<sup>lle</sup> Lurie, l'âme de cette opérette, et ajoute que M. La Rose, en habile artiste, a fait de son personnage du tambour-major une excellente incarnation ; que M. Géraizer est un lieutenant plein d'entrain, M. Lambert un petit tapin fort éveillé, M. Grimoult une ganache épique des plus réjouissantes et des plus applaudies, et M. Chrétien un soupirant très-gracieux.

Côté des dames : M<sup>me</sup> Martin, excellente duègne, figure avec une rondeur de bon aloi cette teinturière Margo, devenue duchesse Della-Volta, par un de ces hasards singuliers comme il ne s'en rencontre d'ailleurs qu'au théâtre. Quant à M<sup>lle</sup> Maubrun, il lui manque beaucoup trop de cette crâne désinvolture et de ce je ne sais quel diable au corps que nous aimerions applaudir dans une cantinière. Mais ce n'est qu'un nuage fuyant rapide sur le ciel bleu de l'interprétation générale.

Lundi soir, notamment, à part quelques loges restées vides, la salle était pleine, comme commé aux jours de représentations gratuites ; — et les bravos n'ont pas discontinués, et le public enthousiasmé du parterre, des secondes et des troisièmes, a très-nettement, au tableau final du 3<sup>e</sup> acte, antonné, pour soutenir les acteurs, le *Chant du départ*.

Nous rappelons que la seconde représentation de la *Fille du Tambour-Major* a lieu ce soir mercredi sur le théâtre de Saumur.

## Theâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

Mercredi 3 novembre 1880.

GRAND SUCCÈS

Une 2<sup>e</sup> représentation de

## LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de Jacques OFFENBACH.

Bureaux, 7 h. 3/4, rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

## Etranger.

Rome, 31 octobre.

Sa Sainteté a conseillé aux congréganistes français expulsés de se réfugier momentanément en Angleterre, où la reine Victoria saura les protéger contre les fureurs démagogiques.

Londres, 31 octobre.

Cela se gâte décidément en Irlande. D'où viennent les 60,000 fusils qui sont cachés par les soins des membres de la ligue agraire? Telle est la seule et unique raison pour laquelle M. Gladstone a risqué sa popularité auprès des radicaux. Les arrestations ne seront pas aussi nombreuses qu'on le pensait; le même frein sera relâché, et la lutte se passera entre le gouvernement et le triumvirat Parnell-Dillon-Biggar. Malheureusement, ce triumvirat appuyé par 60,000 baïonnettes venues d'Amérique est assez puissant pour mettre l'Irlande en feu. M. Forster a cependant fait proposer la transaction suivante à Parnell: « Livrez toutes les armes et nous nous engageons à faire passer le bill de l'année dernière ou à nous retirer du pouvoir. » Parnell a refusé.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 novembre.

La liquidation à laquelle on procède se passe à peu près sans incident. Il arrive, cependant, que les reports sont un peu plus chers qu'à l'habitude, comme nous l'avions prévu. On paie 36 centimes sur le 5/0/0. En y joignant le courtage, le taux de l'argent ressort à peu près à 5 pour cent par an. Le résultat de ce fait un léger mouvement de réaction. Noir 5/0/0 reste, coupon détaché, à 119.20. Comme on faisait samedi 120.70, le recul est de 1.50, tandis que le coupon trimestriel ne représente que 1.25. L'Italien, le Florin d'Autriche et le Florin Hongrois s'éloignent de nouveau, sous l'influence de cet encherissement de l'argent, des unités nouvelles qu'ils allaient conquérir. On fait 87.75 sur le premier titre, 74.60 sur le second et 93.80 sur le troisième.

Nos valeurs de crédit offrent beaucoup plus de stabilité. La Banque d'escompte, la Banque hypothécaire et la Société générale française de Crédit restent à leurs prix les plus élevés. Pour la Société générale française de Crédit, l'acompte de 15 fr. sur le dividende de l'année courante est mis en paiement depuis samedi. On peut compter que les acheteurs de ces titres font un placement à 7 0/0 au minimum et peut-être à 10 0/0. D'autre part, la sécurité est complète.

Les actions de la Banque de Dépôts et d'Amortissement continuent à être demandées. Elles concourent à former la base des bons portefeuilles. Il y a, en effet, de très-larges bénéfices à attendre de cette valeur dans un avenir prochain.

Le Crédit mobilier français est lourd à 650 et 652.50; ces prix, qui ne semblent pas justifiés, motivent des réalisations. L'action de jouissance du Crédit mobilier espagnol est à 600 et 601.25. La Banque ottomane est plus faible à 618.75 après 620. Il faut redouter sur cette valeur une réaction bien plus importante. La Banque parisienne fait l'objet de ventes suivies à des cours qui doivent vraiment sembler exagérés.

Le Crédit lyonnais fait 970 après 975. La Banque de Paris s'arrête à 1,136.25. Le Crédit foncier oscille de 1,367.50 à 1,360.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le bruit avait couru hier que les décrets seraient exécutés dans le département de Maine-et-Loire. Ce matin, les R. Pères de Notre-Dame se tenaient sur leurs gardes, entourés de nombreux amis qui se faisaient un devoir de les assister dans cette triste et pénible circonstance. Aucun agent de police n'a paru. Ce sera pour demain, paraît-il.

## MOUVEMENTS ATMOSPHÉRIQUES

Pendant les mois de Novembre et Décembre 1880.

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, la croyance à l'influence de la lune sur la température a eu ses adeptes, et parmi eux il faut citer l'illustre Arago, auquel rien n'échappait en fait de sciences astronomiques et météorologiques. Cependant, à notre époque, malgré la plus grande évidence, on rencontre encore des gens, même des savants, qui nient son action sur l'atmosphère. Est-il possible que le globe lunaire qui soulève et agite constamment l'Océan, laisserait tranquille l'air qui nous environne et dans lequel nous vivons? Non, la raison se refuse à accepter cette négation; aussi je vais, lecteurs, vous démontrer, par les phases lunaires indiquées ci-après, la puissance

de la lune sur la température des deux derniers mois de l'année 1880, et tâcher de rassurer ceux qui croient que l'hiver dans lequel nous allons bientôt entrer sera le pendant du terrible mois de décembre 1879; mais, en revanche, je ne pourrai les rassurer sur les pluies et les inondations.

## NOVEMBRE.

N. L. le 2, à 4 heures 4 minutes du soir, à 10 degrés 30 minutes de la force maximum du méridien électro-magnétique. — Baisse rapide du baromètre avec grands vents et fortes pluies de la partie ouest pendant le cours de cette phase.

P. Q. le 9, à 8 heures 29 minutes du matin et à 10 degrés 45 minutes du maximum du méridien électro-magnétique. — Même température que pendant la phase précédente. Le baromètre se maintiendra de 746 à 750 en moyenne.

P. L. le 16, à 8 heures 49 minutes du soir et à 15 degrés 45 minutes du maximum du méridien électro-magnétique. — Cette phase s'accomplissant entre le maximum et le minimum du méridien précité, le temps sera beaucoup plus calme; le baromètre tendra à remonter, mais ne se maintiendra pas.

D. Q. le 25, à 2 heures 45 minutes du matin, à 7 degrés 45 minutes du méridien électro-magnétique. — Forte baisse du baromètre qui se tiendra entre 745 et 750. Vents du sud-ouest, très-forts, même violents, avec grandes pluies pendant cette période lunaire. Tempêtes sur nos côtes. Avis à la marine qui devra prendre de grandes mesures.

## DÉCEMBRE.

N. L. le 2, à 3 heures 6 minutes du matin, à 3 degrés du minimum de la force du méridien électro-magnétique. — Temps calme et brumeux avec hausse du baromètre pendant le cours de cette phase.

P. Q. le 8, à 6 heures 48 minutes du soir, à 14 degrés 30 minutes de la force du méridien électro-magnétique. — Température plus mouvementée que dans la phase précédente; baisse lente du baromètre qui se fixera vers 760. Temps brumeux, sans grandes perturbations.

P. L. le 16, à 3 heures 45 minutes du soir, à 15 degrés 45 minutes du méridien électro-magnétique. Même temps que pendant le cours de la phase précédente, sans variations sensibles du baromètre qui restera stationnaire dans les premiers jours de cette phase, mais vers sa fin il baissera considérablement.

D. Q. le 24, à 7 heures 6 minutes du soir, à 10 degrés de la force maximum du méridien électro-magnétique. — Grande dépression du baromètre qui descendra vers 745. Vents violents de la partie ouest avec fortes pluies pendant le cours de cette phase; la condensation des vapeurs aqueuses sera considérable vers sa fin.

N. L. le 31, à 2 heures 6 minutes du soir, à 5 degrés seulement de la force maximum du méridien électro-magnétique. — Fluctuations atmosphériques encore plus fortes qu'au dernier quartier, grandes pluies et violentes bourrasques du sud-ouest avec éclairs et orages, malgré la saison; dépression considérable du baromètre qui descendra à tempête au cours de cette phase. La marine devra se prémunir contre cette température, afin d'éviter ou d'atténuer des sinistres.

En résumé, les mois de novembre et décembre 1880 seront l'inverse des deux derniers mois de 1879 qui ont été relativement secs avec de grandes gelées, surtout pendant le mois de décembre, pendant que ceux dans lesquels nous allons entrer seront doux, eu égard à la saison, et très-pluvieux et venteux. Ce temps anormal causera des naufrages sur nos côtes et des inondations dans bien des contrées de la France et des pays circonvoisins. EXOLA.

26 octobre 1880.

Ambillou. — Vers le milieu de la nuit de vendredi à samedi, un incendie qui aurait pu occasionner des pertes considérables se déclarait dans la maison du sieur Derrien, charpentier à Ambillou, canton de Gennes. Dès les premiers cris d'alarme, de prompts secours arrivèrent et l'on put sauver le mobilier. Des bois de charpente, des outils, une voiture, etc., devinrent la proie des flammes. A trois heures du matin on était complètement maître du feu et les marchandises de M. Derrien étaient en sécurité. Les pertes s'élèvent à 4,000 francs envi-

ron, couvertes par une assurance à la Mutuelle.

## ANGERS.

Le Petit Journal de Maine-et-Loire publiait samedi l'article suivant que nous nous empressons de reproduire :

Parmi les scènes affligeantes que nous offre journellement le crochetage des portes de communautés, on est heureux de rencontrer de beaux exemples du devoir accompli. Tel est celui que nous nous empressons de signaler à tous les gens de bien.

Au bas de la ruelle qui descend de la place de l'Ésvière au Château, se trouve un serrurier maître dont l'atelier modeste est à peine soupçonné du passant. Il est à croire que ce peu d'apparence de l'établissement Bergère a fait illusion au mandataire du préfet de Maine-et-Loire, en quête d'un coopérateur aux iniques projets du gouvernement. Toujours est-il qu'hier au soir, à la chute du jour, le commissaire en chef du quartier de Saint-Laud, assisté d'un brigadier, s'est présenté au domicile en question, et qu'il y a engagé avec le maître une conversation dont voici à peu près la teneur :

— Dans quelle classe de gens se trouve votre clientèle?

— Je travaille pour tout le monde, et je ne me plains pas du nombre des commandes qui a toujours été en augmentant depuis que je suis établi. De quoi s'agit-il?

— Nous venons savoir de vous si, le cas échéant, nous pouvons compter sur votre concours pour ouvrir les portes d'une communauté?

— Moi, monsieur, s'écrie M. Bergère, l'œil enflammé, me prêter à une aussi honteuse besogne? Vous vous êtes trompé d'adresse. Si vous me traînez par les pieds ou par les cheveux et que vous soyez les plus forts, vous pourrez avoir mon corps, mais mon concours, jamais.

— Eh bien! dit le commissaire, nous en verrons un autre.

— Soit, mais pas dans notre quartier; je connais tous les serruriers, et je répons d'eux comme de moi-même.

— Alors, nous ferons appel à un simple ouvrier.

— Oui, mais il faudra des outils, et tout serrurier maître qui se respecte n'en fournira pas, je vous le jure.

Les deux commissaires, bien et dûment édifiés, à la descente de l'Ésvière, sur ce qu'ils avaient à attendre des hommes de métier du quartier Saint-Laud, ne paraissent pas avoir poussé plus loin leurs investigations. Honneur soit aux maîtres serruriers d'Angers, qui ont si bien su comprendre et accomplir leur devoir. Car c'est par de tels actes que l'on se grandit devant Dieu et devant les hommes.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire arrivé hier soir à Saumur :

« Honneur aux serruriers d'Angers !

» Nous avons déjà parlé du refus de M. Bergère de prendre part à la besogne des salariés de M. Constans. Nous savons de source très-certaine que sept de ses confrères ont refusé également de crocheter les portes des religieux. Nous pouvons citer entre autres M. Séguin, maître serrurier, rue du Port-Ligny. Nous publierons le nom des autres patrons, s'ils veulent bien nous y autoriser. »

Nous lisons dans la Revue de l'Ouest :

« Dans l'arrondissement de Bressuire se trouve le couvent de Beauchêne, où résidaient quelques religieux qui ne se faisaient remarquer que par leurs bonnes œuvres. Ils viennent d'être dispersés comme de vils malfaiteurs.

» Cependant la loi existe. Elle permet de se réunir au nombre de dix-neuf. Elle place la propriété sous la sauvegarde de la force publique.

» La loi a donc été violée dans notre département, comme dans bien d'autres. C'est désolant! Qui donc, sous la République, protégera les honnêtes gens, tandis que les communards sont accueillis à bras ouverts par le ministre de l'intérieur? »

Voici la dépêche que le Poitou a reçue, concernant cet odieux outrage à la loi :

« Cerizay, samedi, 30 octobre.

» Les portes du couvent de Beauchêne ont été crochétées et enfoncées ce matin, à sept heures, sans aucune sommation préalable.

» Une foule de paysans, venus de tous les points de la contrée, acclament les pères génovévains, chanoines de Saint-Jean-de-Latran, à leur sortie du couvent.

» L'indignation est générale. »

## NANTES.

Partout, nous sommes heureux de le constater, les plus vives sympathies se manifestent en faveur des fils de saint François, partout on proteste contre cette persécution idiote qui, comme le fait remarquer le Journal des Landes, rappelle les plus mauvais jours de la Terreur.

A Nantes, une commission administrative du conseil général a rendu visite, vendredi, aux Capucins. On lui a fait une ovation complète. Cris de : Vive le conseil général! L'évêque, venu au monastère, est reçu aux cris de : Vive Monseigneur! Une affluence énorme et sympathique se presse aux abords du couvent. Des femmes suspendent des couronnes de fleurs aux portes de la chapelle. Les dames des Halles ont envoyé des bouquets. L'émotion est grande. On ignore le jour de l'exécution.

A la réception des instructions relatives à l'exécution des décrets visant les Trappistes de la Meilleraie, MM. Beaufils, procureur de la République à Châteaubriant, et Coquebert de Neuville, substitut, ont donné leur démission.

Dans une lettre rédigée en termes très-dignes, le procureur de la République dit : « J'estime qu'aucune loi existante n'autorise le gouvernement à chasser les religieux de leur domicile. Soumis à la loi commune, les membres des congrégations non autorisées doivent pouvoir revendiquer les garanties du droit commun. Toute mesure portant atteinte à la liberté individuelle, à l'inviolabilité du domicile ou à la propriété constituerait pour moi une illégalité, contre laquelle ma conscience de magistrat m'imposerait le devoir de protester énergiquement. »

## RENNES.

Un dernier écho sur ce qui s'est passé vendredi après l'expulsion des Récollets, à Rennes.

Au moment où la foule, revenant d'accompagner les Pères, acclamait l'archevêque, une voiture de vidange passe devant le palais. Aussitôt on crie : « Voilà la voiture du ministère! Constans à l'intérieur! » Un détachement du 41<sup>e</sup> et un peloton de gendarmes ont vainement essayé de disperser les manifestants qui risaient des efforts impuissants des baïonnettes intelligentes du préfet.

Le ministre de l'agriculture vient d'envoyer aux préfets une circulaire leur demandant la liste complète des foires et marchés de leurs départements.

Les journaux d'agriculture prétendent que la multiplicité des foires et des marchés est un abus très-préjudiciable aux campagnes, mais un abus difficile à extirper; ils demandent la suppression d'au moins la moitié des petites foires; ils voudraient des foires échelonnées à de longs intervalles et fixées aux époques où tel ou tel produit spécial à la contrée est mis en vente; une foire de bestiaux d'élevé à l'entrée de l'hiver, une foire aux animaux de travail en février et en août; des foires aux laines en juin et juillet; des foires aux chanvres en octobre, dans les contrées où ces produits ont de l'importance.

Comme il est très-difficile d'aller contre les habitudes invétérées, il est probable que le ministre ne supprimera que très-peu de foires.

Salernes, 13 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix, Je profite de l'occasion d'un messenger de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvue à présent au renouvellement du sang, je vous prie de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messenger, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévouée,  
Dame BERNARD, accoucheuse,  
à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

**LES ALMANACHS POUR 1881.**

L'Almanach est le livre de tous, celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée; l'ouvrier, pour lire des historiettes; l'homme de loisir, pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étranges.

Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger, car les ennemis de l'Eglise se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière.

Parmi les Almanachs utiles, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les Almanachs du *Laboureur*, de *l'Atelier*, du *Soldat* et du *Coïn du Feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des franc-maçons; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires; si nous les donnions à prix ré-

duit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires, et le bien se ferait sur une vaste échelle.

Ces Almanachs se vendent à Paris, 6, rue Fursenberg.

**L'ATELIER**: 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste. — 1 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 50 c. par la poste.

**LE LABOUREUR**: 25 cent. l'exemplaire, 35 c. par la poste. — 1 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 50 c. par la poste.

**LE SOLDAT**: mêmes prix que ci-dessus.

**LE COÏN DU FEU**: 50 cent. l'exemplaire, 65 cent. par la poste. — 3 fr. 60 c. la douzaine, 4 fr. 60 c. par la poste.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.  
Classe 66.

**MÉDAILLE D'ARGENT.**

**COFFRES-FORTS**

M. HAFNER aîné, fabri-

cant de coffres-forts, a obtenu une **MÉDAILLE D'ARGENT** à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs ferrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les échoueurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

**CHEMINS DE FER DE L'ETAT**  
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. —	matin.	10 h. 30	matin.		
8 15 —					
11 35 —		7 40	soir.	11 h. 25	matin.
1 17	soir.	4 51			
4 55 —					
7 50 —		11 48		9 10	soir.

  

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 30	matin.	9 h. 15	matin.	9 h. 55	matin.
8 35 —		5 17	soir.	9 20	soir.
12 15	soir.	3 50		11 25	
6 45 —		10 47		11 30	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 NOVEMBRE 1880.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85 50			Crédit Foncier colonial	435			C. gén. Transatlantique	592 50		2 50
3 % amortissable	87 75		25	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1355		5	Canal de Suez	1282 50		2 50
4 1/2 %	114			Obligations foncières 1877	363			Société autrichienne	596 25		2 50
5 %	119 20		10	Obligations communales 1879	470		1	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	522 56		50	Obligat. foncières 1879 3 %	466		2	Est	392		
Obligations du Trésor nouvelles	515		3	Soc. de Crédit ind. et comm.	743 75		1 25	Midl	391 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	233 75		75	Crédit mobilier	648 75		50	Nord	397		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502		50	Crédit Foncier d'Autriche	792 50		7 50	Orléans	391		
— 1865, 4 %	519		1	Est	780		1 25	Ouest	392		
— 1869, 3 %	399			Paris-Lyon-Méditerranée	1507 50		12 50	Paris-Lyon-Méditerranée	391 25		
— 1871, 3 %	395		50	Midl	1072 50		2 50	Paris (Grande-Ceinture)	385		
— 1875, 4 %	510		4 50	Nord	1680		7 50	Paris-Bourbonnais	390		
— 1876, 4 %	513			Orléans	1240		10	Canal de Suez	506		
Banque de France	3565		15	Ouest	820		2 50				
Comptoir d'escompte	974			Compagnie parisienne du Gaz	1360		5				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6 —	47 —	(s'arrête à Angers)
8 —	56 —	omnibus-mixte.
1 —	25 —	soir,
3 —	32 —	express.
7 —	15 —	omnibus.
10 —	37 —	(s'arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8 —	21 —	omnibus.
9 —	40 —	express.
12 —	40 —	soir, omnibus-mixte.
4 —	44 —	express-poste.
10 —	28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUAS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Par adjudication volontaire, A Saumur, en l'étude et par M<sup>e</sup> MÉHOUAS, notaire, Le dimanche 7 novembre 1880, à midi.

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue des Capucins, n° 38. Actuellement occupée par M. Jamin, épicière. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. TESSIER-GIRARD, propriétaire à Saumur, rue du Prêche, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUAS, notaire. (661)

**A VENDRE**

APRÈS DÉCÈS, UNE CHARGE D'HUISSIER S'adresser, pour traiter directement, à M<sup>e</sup> veuve RICARD, rue Sainte-Anne, à Thouars (Deux-Sèvres). (676)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT, MAISON Située à Saumur, RUE DE LA TONNELLE, Actuellement occupée par M. Courlet, négociant. S'adresser à M. COURLET. (553)

**AVIS**

Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au matelassier, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 5; il se rend à domicile, en ville et à la campagne. PRIX MODÉRÉS.

**ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL**

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE.

N.-B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de 20 francs. (689)

16 PAGES DE TEXTE  
PAR AN 50 CENTIMES  
UN NUMÉRO PAR SEMAINE

**LE CRÉDIT PARISIEN**  
Journal Financier, indispensable à tous les Porteurs de Titres  
DÉFENSEUR DES INTÉRÊTS FRANÇAIS  
Combat les Emprunts Étrangers et fautes à la France.  
Les Abonnements sont reçus sans frais, 30, Avenue de l'Opéra, Paris.  
ET DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE DE FRANCE

**Café BARLERIN** hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le Café BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le Café BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du Café BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le Café BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix: 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

**LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE RUSSE** du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. (450)

**ON DEMANDE DES COURTIERS**

pour les abonnements à un journal financier, agricole et commercial. Bonnes remises. S'adresser au bureau du journal.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE PARIS 1878

**Semouline**  
NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT  
PRÉPARÉ PAR LES RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la Semouline sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte: 3 fr. 50.



33, RUE DE FLEURUS PARIS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, 33 PARIS

**A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, ÉDITEUR**

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de CENT fr. le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts

PUBLICATIONS NOUVELLES

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 106 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8. 2 vol. reliure riche. Prix: 120 fr. payables 5 fr. par mois.

En préparation: L'ART NATIONAL

**AVIS.**

Actions de 500 francs au porteur, remboursables à 600 francs, rapportant 5 0/0, garanties par l'Etat français.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. RABILHAC, directeur de la succursale du Comptoir Financier et Industriel de Paris.

75, Rue d'Orléans, 75, à Saumur.

UNE PERSONNE DE CONFIANCE demande une place pour faire la cuisine et le ménage. S'adresser au bureau du journal.

PLUS DE MAUX DE DENTS!  
T'ÉLIXIR DENTIFRICE  
RR. PP. BÉNÉDICTINS  
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)  
DON MAGUELOINE, TRÉSORIER  
INVENTÉ EN 1373 PAR LE FRÈRE PIERRE BOURSAUD  
Prix du Flacon: 2 fr.  
Agent général: SEGUIN, 3, rue Huguerie, Bordeaux.  
Se trouve, à SAUMUR, chez BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

Saumur, imprimerie de P. GODET.